

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de SEINE ET MARNE

Arrondissement de

Canton de

Mairie / Communautés de communes / Syndicat

Séance du :

L'an deux mille dix-neuf, le....., le Conseil Municipal / Syndical / Communautaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. ....

Suite de convocations en date du ..... dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents :

Etaient excusés :

## OBJET :

### **ENGAGEMENT ZÉRO PHYTOSANITAIRE DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION AU TROPHÉE «ZÉRO PHYT'Eau ».**

Le Maire, le Président précise que le Département s'est engagé depuis 2007, en complément de l'action de l'Association AQUI'Brie sur le territoire de la nappe du Champigny, dans une politique d'accompagnement des collectivités vers une réduction visant à terme la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Le Département et ses partenaires, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021, ont souhaité valoriser les efforts consentis par les collectivités les plus vertueuses dans ce domaine par la création d'un Trophée « ZÉRO PHYT'Eau ».

Les services techniques ainsi que les prestataires qui interviennent pour l'entretien des espaces publics de la commune / collectivité, cimetières et terrains de sports inclus, ont arrêté l'utilisation de produit phytosanitaire depuis l'année -----.

Le Conseil Municipal / Syndical / Communautaire doit délibérer sur la présentation au Trophée « ZÉRO PHYT'Eau » et s'engage à :

- Maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phytosanitaire, que ce soit en régie ou en prestation selon les critères du Règlement du Trophée « ZÉRO PHYT'Eau ».
- Fournir chaque année les données concernant les pratiques alternatives d'entretien au Département.
- Accueillir les membres du jury pour le bon déroulement de la visite des espaces publics.

Vu le code général des collectivités locales

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité ou par ----- voix pour et ----- voix contre.

Le Conseil Municipal / Syndical / Communautaire,

- **PREND ACTE** de cet exposé
- **DECIDE** de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics
- **S'ENGAGE** à fournir annuellement au département les données sur ces pratiques

Fait et délibéré, *le jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents*